



Union internationale des télécommunications

Bureau de développement des télécommunications



Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication

Numéro de projet:

Titre du projet: **Projet de création d'un Cybercafé pour les personnes aveugles, malvoyantes et voyantes et renforcement d'une cellule de formation en TIC adaptée**

Date de début: 15.11.2009

Date de fin estimée: 31.12.2010

Institution gouvernementale de coopération: Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC)

Site du projet: Ouagadougou

Pays bénéficiaire: Burkina Faso

Chef de projet UIT: Asenath Mpatwa, Bureau régional pour l'Afrique Addis-Ababa (Ethiopie)

RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS

A) Description du budget du projet

Description	USD
Personnel pour le projet	32.000
Équipement	81.743
Sous-contrats	52.168
Divers	14.000
Dépenses d'appui administratif AOS (7.5%) sur la contribution en espèces	6.416
Total:	186.327

B) Partage des coûts

- UIT (en espèces): **USD 91.955**
(Transfert du projet 7GLO07060 Financé par FDTIC)
- MPTIC (en nature): **USD 94.372**

Brève description: Le projet vise à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Burkina Faso pour la création à Ouagadougou d'un «Cybercafé» ouvert à tous mais doté d'équipements et de logiciels adaptés aux personnes aveugles et malvoyantes. Ce projet a également pour objectif de fournir, via le renforcement d'une cellule de formation en TIC adaptée, les compétences techniques dans le domaine des TIC qui permettront notamment aux personnes aveugles et malvoyantes de participer aux activités sociales et économiques tout comme les autres citoyens du Burkina Faso. Cette démarche permettra aux personnes aveugles et malvoyantes d'augmenter également leurs chances de trouver un emploi stable et d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie sur le long terme.

**Au nom de
UIT:**

Signature

Date

Nom/Titre

Sami Al Basheer Al Morshid
Directeur, BDT

**ETAT DU
BURKINA
FASO:**



S.E. M. Noël Kaboré
Ministre des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication

1. Historique et contexte

Situé dans la boucle du Niger, le Burkina Faso est un pays continental enclavé de 274 200 Km² ayant une population estimée à 14.7 millions d'habitants en 2008.

Au cours des 10 dernières années, le Burkina Faso a enregistré de bonnes performances macroéconomiques. Cependant, malgré ces performances et selon le rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 2007, le pays n'est classé qu'au 173^{ème} rang sur les 175 pays recensés.

Malgré les nettes améliorations enregistrées ces dernières années, les taux de scolarisation et d'alphabétisation restent inférieurs à la moyenne en Afrique sub-sahélienne ainsi qu'à la moyenne des pays les moins avancés (PMA).



Le secteur des télécommunications relève du Ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC). Les principaux indicateurs illustrent un niveau de maturité encore faible du marché burkinabé des télécommunications malgré une forte croissance constatée au cours de ces dernières années. Au 31 Décembre 2008, la télédensité n'était que de 0,95% pour la téléphonie fixe et de 16,76% pour la téléphonie mobile. Entre 2003 et 2008, l'évolution du secteur est donc essentiellement portée par la téléphonie mobile dont le parc d'utilisateurs croît à un rythme annuel moyen d'environ 60.7%, soit quasiment 4 fois plus rapidement que celui de la téléphonie fixe estimé à 16.7% par an¹.

La libéralisation du secteur a conduit à la séparation des rôles entre le Ministère en charge des questions de politique et de réglementation et l'organe de régulation responsable de la régulation du secteur de télécommunications et des TIC. L'ONATEL, opérateur historique, gère le réseau fixe alors que la téléphonie mobile est fournie par 3 opérateurs (CELTEL, TELMOB et TELECEL) exploitant des licences GSM et couvrant environ 70% de la population et plus de 350 localités. Fasonet et environ 10 fournisseurs d'accès internet actifs assurent la connexion des entreprises, de l'administration, des Cybercafés, des centres communautaires et des particuliers avec des offres RTC, RNIS, ADS, WIFI et WIMAX. Au 31 Décembre 2008, le nombre d'abonnés à l'Internet était estimé à 17 000 et le nombre d'internautes à 70 000.

¹Indicateurs UIT.

1.2 Justification

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tenu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, a recommandé aux Etats Membres de l'UIT d'inscrire les besoins des personnes handicapées dans leurs plans nationaux de développement des télécommunications/TIC (e-stratégies). Ces dispositions reconnaissent que les TIC constituent un facteur clé pour le développement et le renforcement des capacités des personnes handicapées et que des outils technologiques adaptés sont disponibles pour permettre à ces personnes de bénéficier d'une assistance adéquate afin de leur permettre de participer à l'édification d'une société de l'information, gage de développement économique.

Dans ce contexte, les Etats Membres de l'UIT, lors de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06) tenue à Doha, Qatar, ont adopté la Résolution 56 (Doha 2006) comme une initiative spéciale pour promouvoir l'accès des TIC aux personnes handicapées.

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2006 a relevé que le Burkina Faso comptait 14 017 202 habitants. Le nombre de personnes vivant avec un handicap a été estimé à 168 094 dont 17,49% de malvoyants et d'aveugles. Cette estimation est certainement à revoir à la hausse selon les statistiques émises par l'OMS.

La plupart de ces personnes handicapées vivent dans une situation financière précaire et ne bénéficient que très faiblement d'actions en leur faveur. Pour faire face à cette situation, en plus des actions de l'Etat, la Société civile s'organise pour améliorer leurs conditions de vie ainsi que leur insertion sociale. Ceci a conduit à la création de plusieurs associations et d'une Fédération burkinabé des associations pour la promotion des personnes handicapées.

La capacité d'utilisation de l'outil informatique, principal pré-requis pour tirer profit de l'Internet, nécessite un certain niveau de scolarisation et d'alphabétisation. Au Burkina Faso, le taux d'analphabétisme des personnes handicapées est de 91%, ce qui constitue un facteur majeur d'inaccessibilité à l'Internet et entraîne des difficultés liées au savoir, à la recherche d'emploi, etc.

De plus, l'accès aux TIC nécessite obligatoirement des équipements adaptés pour certaines catégories d'handicapés telles que les personnes aveugles et malvoyantes (logiciels pour aveugles, imprimantes et plages tactiles Braille). Au Burkina Faso, aucun centre d'accès public à l'Internet n'est à ce jour équipé de ce type de matériel.

Concernant les personnes handicapées, l'Acte additionnel A/SA6/01/07 relatif à l'accès/service universel préconise la prise de mesures particulières pour garantir aux utilisateurs handicapés un accès équivalent aux services téléphoniques accessibles par tous, y compris les cas d'urgence, et d'annuaire, à un coût abordable. Il s'agit là de dispositions spécifiques permettant de prendre effectivement en compte cette catégorie de la population dont un bon nombre est regroupé en associations reconnues par l'Etat.

Le projet a pour but de soutenir le gouvernement du Burkina Faso dans ses efforts visant à mieux répondre aux besoins des personnes aveugles ou malvoyantes en matière de TIC, et ce, conformément aux objectifs du SMSI et aux Résolutions de la CMDT-06.

1.3 Bénéficiaires

Le Cybercafé, qui sera créé dans l'enceinte du siège de l'Association burkinabé pour la promotion des aveugles et malvoyants (ABPAM), sera ouvert à tous et équipé d'outils TIC et de technologies d'assistance adaptées aux personnes aveugles et malvoyantes.

Une formation en TIC, visant à faciliter l'insertion des personnes aveugles et malvoyantes dans la société de l'information, y sera dispensée par la cellule de formation déjà existante et qui se trouve à proximité du Cybercafé.

Ainsi, toute personne vivant à proximité du Cybercafé pourra bénéficier de ce projet. La participation des personnes valides aux activités du Cybercafé permettra de réduire le fossé entre elles et les personnes aveugles ou malvoyantes.

2. Objectif du projet

L'objectif de ce projet est de permettre l'accès et l'utilisation des TIC, notamment par les personnes aveugles et malvoyantes, par la création d'un Cybercafé adapté à leurs besoins.

Ce projet vise également à renforcer une cellule de formation en TIC adaptée en vue de fournir aux personnes aveugles ou malvoyantes les compétences nécessaires pour faciliter leur intégration et leur participation active à la vie économique et sociale du Burkina Faso.

3. Résultats attendus

- Création d'un Cybercafé doté d'équipements TIC de base ainsi que de logiciels et de technologies d'assistance pour les personnes aveugles et malvoyantes;
- Renforcement de la cellule de formation en TIC adaptée;
- Utilisation des services et applications TIC grâce à un renforcement ciblé des capacités humaines et sensibilisation à ces services et applications;
- Formation de base des formateurs relative à l'exploitation et à la maintenance des équipements TIC installés.

4. Indicateurs de performance

- Nombre d'utilisateurs par jour (ventilé par : aveugles, malvoyants et voyants);
- Nombre de personnes aveugles et malvoyantes formées;
- Nombre et type de séances de formation dispensées.

5. Activités et responsabilités des Parties

Les principales activités suivantes seront menées par les différentes Parties pour atteindre les objectifs du projet:

Activités	Parties
Signature du document de projet	UIT/MPTIC
Nomination du chef de projet UIT	UIT
Désignation de l'équipe de coordination du projet et des contreparties (personnel local)	MPTIC
Obtention des autorisations d'installation et d'exploitation du Cybercafé	MPTIC
Aménagement du site (y compris la connectivité (bande passante), ameublement, les conditions environnementales d'une puissance de 2 Cv. (puissance de la climatisation), etc.	MPTIC

Activités	Parties
Identification de fournisseurs, achat et livraison des équipements comme indiqué dans l'Annexe A	UIT/MPTIC
Réception et contrôle des équipements comme indiqué dans l'Annexe A	MPTIC
Installation et mise en service des équipements, y compris le réseau local informatique (LAN)	MPTIC
Transfert de propriété des équipements	UIT
Mise à disposition des formateurs	MPTIC
Formation de base des formateurs relative à la maintenance et à l'exploitation du matériel installé	MPTIC
Inauguration du Cybercafé et promotion du projet	MPTIC
Formation des utilisateurs en matière de TIC	MPTIC
Suivi de l'utilisation/exploitation du Cybercafé et soumission de rapports à l'UIT	MPTIC
Mission d'évaluation et préparation du rapport final	UIT/MPTIC
Préparation du rapport de clôture	UIT

6. Contributions

• Union Internationale des Télécommunications (UIT)

- en espèces: **USD 91.955 (FDTIC)**
- en nature: L'UIT agira avec la compétence, les précautions et la diligence requises pour garantir la bonne exécution du projet dans le cadre du présent document de projet. L'UIT fournira notamment les ressources humaines nécessaires pour la gestion globale du projet.

• Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC)

- en nature: **USD 94.372**
 - . Ressources humaines estimées à: USD 25.000
 - . Connexion Internet haut débit estimée à: USD 10.168
 - . Aménagement du Cybercafé USD 32.000
 - . Communications USD 10.000
 - . Mobilier USD 4.204
 - . Divers USD 13.000

Le MPTIC fournira notamment une équipe locale de projet composée d'un coordinateur de projet, de techniciens et de formateurs ainsi que des locaux sécurisés pour le projet, la connexion Internet haut débit et la logistique locale pour l'installation des équipements.

7. Risques

Les éléments suivants peuvent être considérés comme des risques pour la mise en œuvre du projet:

- Budget insuffisant: dans ce cas, la quantité des équipements pourra être réduite ou les spécifications revues.
- Absence de connectivité large bande.

8. Gestion du projet

Le projet sera mis en œuvre par un chef de projet UIT, basé au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique, en étroite collaboration avec le MPTIC et les départements concernés du siège de l'UIT.

Le projet sera réalisé et administré conformément aux règlements, règles et procédures en vigueur à l'UIT. En conséquence, le personnel sera engagé et administré, les équipements, biens et services acquis et les contrats conclus conformément aux dispositions desdits règlements, règles et procédures.

Tous les comptes seront tenus et les états financiers exprimés en dollars des Etats-Unis.

L'UIT tiendra une comptabilité séparée reflétant les dépenses encourues par le projet.

Les fonds seront assujettis aux procédures d'audit interne et de vérification extérieure fixées par les règlements, règles et procédures financiers de l'UIT.

8.1 Rôles et Responsabilités

- **Union Internationale de télécommunication**

L'UIT sera en charge de la mise en œuvre du projet et apportera son expérience afin d'assurer la réalisation du projet selon les objectifs définis. En particulier, l'UIT aura pour responsabilités les activités définies sous le Chapitre 5.

- **Ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC)**

Le MPTIC sera chargé de la coordination de la mise en œuvre du projet sur le site ainsi que des activités indiquées sous le Chapitre 5.

Aucune disposition du présent document de projet ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation expresse ou tacite aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT en vertu des traités et accords internationaux qui lui sont applicables.

Les parties au présent document de projet conviennent que tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation dudit document ou en relation avec celui-ci, sera réglé à l'amiable entre elles par la voie de négociations directes.

9. Suivi et évaluation

Le suivi du projet sera effectué par le chef du projet UIT qui préparera un rapport trimestriel faisant le point sur l'état d'avancement du projet, les problèmes rencontrés, ainsi que toute modification pouvant s'avérer nécessaire pour la bonne mise en œuvre du projet.



À la fin du projet, l'UIT et le MPTIC procéderont à son évaluation afin de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints et d'évaluer son impact selon les indicateurs de performances mentionnés au Chapitre 4.

Sur la base de cette évaluation, un rapport final du projet sera préparé par l'UIT en étroite collaboration avec le MPTIC.

10. Plan de travail



11. Budget

		US\$	US\$	US\$
Ligne budgétaire	Description	UIT en espèces	MPTIC en nature	TOTAL
10	DEPENSES DE PERSONNEL			
15.01	Mission d'évaluation	5.000	5.000	10.000
17.01	Professionnels, experts nationaux	2.000	20.000	22.000
	SOUS-TOTAL PERSONNEL	7.000	25.000	32.000
20	SOUS-CONTRATS			
21.01	Aménagement du Cybercafé, inclus climatisation, etc.		32.000	32.000
21.02	Accès à Internet & LAN (réseau local)		10.168	10.168
21.03	Communications		10.000	10.000
	SOUS-TOTAL CONTRATS		52.168	52.168
40	ÉQUIPEMENT			
45.01	Équipement, logiciel, etc. (y compris installation et formation de base à leur utilisation)	77.539		77.539
45.02	Mobilier		4.204	4.204
	SOUS-TOTAL ÉQUIPEMENT	77.539	4.204	81.743
50	DIVERS			
52	Rapports	1.000		1.000
53.01	Autres Ressources		3.000	3.000
53.02	Dépenses d'exploitation		10.000	10.000
	SOUS-TOTAL DIVERS	1.000	13.000	14.000
	TOTAL SOUS-PROJET	85.539	94.372	179.911
	AOS (7,5 %)	6.416	N/A	6.416
	COÛT TOTAL DU PROJET	91.955	94.372	186.327

Annexe A

Liste des équipements et Parties responsables de leur achat

Création du Cybercafé

Article no.	Article	Quantité	Institution financière
1	Ordinateur PC de bureau (à équiper JAWS)	2	UIT
2	Ordinateur PC de bureau (à équiper Zoom text)	2	UIT
3	Ordinateur PC de bureau ordinaire	5	UIT
4	Licence JAWS	1	UIT
5	Scanner professionnel	2	UIT
6	Imprimante Braille Basic Index 4x4	1	UIT
7	Imprimante mixte	1	UIT
8	Plage tactile braille	8	UIT
9	Onduleur	7	UIT
10	Accès Internet 1 Mbit/s	3 mois	UIT
11	Routeur WIFI ADSL	1	UIT
12	Logiciel de Grossisseur d'écran pour malvoyants Zoom Text	2	UIT
13	Logiciel de reconnaissance de caractères (OCR) ou OMNIPAGE PRO	2	UIT
14	Antivirus version serveur	1	UIT
15	Logiciel gestion Cyb	1	UIT
16	Aménagement salle	1	MPTIC
17	Climatiseur	2	MPTIC
18	Table ordinateur	10	MPTIC
19	Chaise	14	MPTIC
20	Meuble de rangement	1	MPTIC
21	Réfrigérateur	1	MPTIC
22	Machine à café	1	MPTIC



Renforcement de la cellule de formation

Article no.	Article	Quantité	Institution financière
23	Ordinateur PC de bureau	2	UIT
24	Logiciel de grossisseur d'écran (pour malvoyants) Zoom Text	1	UIT
25	Onduleur 650 Va technologie line interactive	2	UIT
26	Formation de formateurs	2 jours	UIT
27	Logiciel DBTWIN 10.6	1	UIT
28	Imprimante Braille Basic Index 4x4	1	UIT
29	Table pour ordinateur	2	MPTIC
30	Chaises	4	MPTIC

